

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BELOEIL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 25 janvier 2010 à la Mairie de Beloeil.

À laquelle sont présents : Madame la mairesse Diane Lavoie, Mesdames les conseillères Louise Allie, Renée Trudel, Lyse Girard, Messieurs les conseillers Guy Bédard et Pierre Verret, Madame la conseillère Lise Touchette et Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, formant quorum et siégeant sous la présidence de Madame la mairesse Diane Lavoie.

La directrice générale, Madame Martine Vallières, et la greffière, Madame Sylvie Piérard, sont présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 heures 30;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2010-01-03

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit et est adopté.

2010-01-04

MADAME CLAIRE GIARD – BÉNÉVOLE - SIGNATURE DU LIVRE D'OR

ATTENDU que Madame Claire Giard a été membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Beloeil durant 22 ans et est également bénévole au sein de différents organismes de la région;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT qu'afin de souligner l'implication de Madame Giard dans la communauté, le conseil invite cette dernière à signer le Livre d'Or.

2010-01-05

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :

RÈGLEMENT 1248-189-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1248-00-93 AFIN D'AUTORISER DANS LA ZONE H-253(P) L'USAGE «GÎTE DU PASSANT» TOUT EN LIMITANT CET USAGE À UN MAXIMUM D'UN GÎTE DU PASSANT POUR L'ENSEMBLE DE LA ZONE

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement 1248-189-2009.

Madame la Mairesse explique le projet de règlement et entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune question.

2010-01-06

RÈGLEMENT 1248-189-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1248-00-93 AFIN D'AUTORISER DANS LA ZONE H-253(P) L'USAGE «GÎTE DU PASSANT» TOUT EN LIMITANT CET USAGE À UN MAXIMUM D'UN GÎTE DU PASSANT POUR L'ENSEMBLE DE LA ZONE – ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lyse Girard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le second projet de règlement 1248-189-2009 modifiant le règlement de zonage numéro 1248-00-93 afin d'autoriser dans la zone H-253(p) l'usage «gîte du passant» tout en limitant cet usage à un maximum d'un gîte du passant pour l'ensemble de la zone.

2010-01-07

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 215, RUE PIGEON – EMPIÉTEMENT DE L'ABRI D'AUTO DANS LA MARGE LATÉRALE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

Le conseil entend les personnes intéressées par la demande de dérogation mineure relative au 215, rue Pigeon à Beloeil.

Aucune question.

2010-01-08

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 215, RUE PIGEON – EMPIÉTEMENT DE L'ABRI D'AUTO DANS LA MARGE LATÉRALE – ADOPTION

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée afin que soit autorisée au 215, rue Pigeon, l'implantation d'un abri d'auto à 89 centimètres de la ligne latérale de terrain alors qu'en vertu du *Règlement de zonage*, un abri d'auto ne peut être implanté à moins de 1 mètre de toute ligne de propriété;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement numéro 1244-00-92 intitulé *Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la Ville de Beloeil acquiesce, conformément à la résolution 2009/12/147 du Comité consultatif d'urbanisme, à la présente demande de dérogation mineure.

2010-01-09

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 345, RUE DE ROUVILLE – EMPIÉTEMENT DANS LES MARGES AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRALE GAUCHE - AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

Le conseil entend les personnes intéressées par la demande de dérogation mineure relative au 345, rue De Rouville à Beloeil.

Aucune question.

2010-01-10

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 345, RUE DE ROUVILLE –
EMPIÈTEMENT DANS LES MARGES AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRALE GAUCHE -
ADOPTION**

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée afin que soient autorisés au 345, rue De Rouville, premièrement, un empiètement du bâtiment principal de 1,42 mètre dans la marge de recul avant minimale de 7,5 mètres prévue au *Règlement de zonage*, deuxièmement, un empiètement de 2,64 mètres du perron avant et des balcons du rez-de-chaussée dans la marge de recul avant alors qu'en vertu du *Règlement de zonage*, un empiètement maximal de 2 mètres est autorisé et troisièmement, un empiètement de 2,64 mètres des balcons avant de l'étage dans la marge de recul avant alors qu'en vertu du même règlement, aucun empiètement n'est autorisé;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement numéro 1244-00-92 intitulé *Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la Ville de Beloeil acquiesce, conformément à la résolution 2009/12/145 du Comité consultatif d'urbanisme, à la présente demande de dérogation mineure.

2010-01-11

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 414, RUE CHAMPLAIN – IMPLANTATION
D'UN GARAGE DÉTACHÉ - AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES**

Le conseil entend les personnes intéressées par la demande de dérogation mineure relative au 414, rue Champlain à Beloeil.

Aucune question.

2010-01-12

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 414, RUE CHAMPLAIN – IMPLANTATION
D'UN GARAGE DÉTACHÉ - ADOPTION**

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée afin que soit autorisée au 414, rue Champlain, la localisation d'un garage détaché à 1,11 mètre du bâtiment principal alors qu'en vertu du *Règlement de zonage*, un garage ne peut être implanté à moins de 3 mètres du bâtiment principal;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement numéro 1244-00-92 intitulé *Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la Ville de Beloeil acquiesce, conformément à la résolution 2009/12/148 du Comité consultatif d'urbanisme, à la présente demande de dérogation mineure.

2010-01-13

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1593, RUE ANDRÉ-LABADIE –
EMPIÈTEMENT D'UNE PISCINE DANS LA MARGE LATÉRALE - AUDITION DES
PERSONNES INTÉRESSÉES**

Le conseil entend les personnes intéressées par la demande de dérogation mineure relative au 1593, rue André-Labadie à Beloeil.

Aucune question.

2010-01-14

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1593, RUE ANDRÉ-LABADIE –
EMPIÈTEMENT D'UNE PISCINE DANS LA MARGE LATÉRALE - ADOPTION**

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée afin que soit autorisée au 1593, rue André-Labadie, l'implantation d'une piscine creusée à 1,2 mètre de la ligne de propriété alors qu'en vertu du *Règlement de zonage*, une piscine doit être implantée à au moins 1,5 mètre de toute ligne de propriété;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement numéro 1244-00-92 intitulé *Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la Ville de Beloeil acquiesce, conformément à la résolution 2009/12/146 du Comité consultatif d'urbanisme, à la présente demande de dérogation mineure.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE:

Les rapports suivants sont déposés au conseil :

- A) La liste des employés temporaires et étudiants engagés par la directrice générale, conformément à la résolution numéro 2000-04-182.
- B) Le rapport d'activités du Service de planification et développement du territoire pour le mois de décembre 2009.
- C) Une déclaration en vertu de l'article 5 du Règlement d'éthique pour les membres du conseil et les employés cadres de la Ville de Beloeil.
- D) Lettre de Madame Annie Goudreault, directrice au ministère de la Culture et des Communications, adressée à Madame Johanne Guevremont, directrice de la bibliothèque, datée du 11 novembre 2010, annonçant la transmission d'un montant de 8 750 \$ comme deuxième versement d'une subvention accordée dans le cadre de l'entente ciblée Villes et villages d'art et de patrimoine.

2010-01-15

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lyse Girard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 14 décembre 2009 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2009 et du 18 janvier 2010 soient adoptés sans être lus, chaque membre du conseil présent ayant reçu dans les délais prescrits par la loi, copie de ces procès-verbaux pour en prendre connaissance.

2010-01-16

**ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF –
PARTICIPATION ET SUBVENTIONS**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à verser une subvention aux personnes ou organismes sans but lucratif suivants :

- Garde Côtière auxiliaire Canadienne (Québec) inc. – saison de navigation 2010 : 500 \$.
- Centraide : un montant de 726 \$ représentant le montant versé par les employés de la Ville pour l'année 2010.
- École Le Tournesol – collecteur de piles jetables : 400 \$.
- Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire – Salon d'automne, 150 variations sur un thème - «*l'espace et le temps*» – prix jeune public : 200\$.

2010-01-17

DIFFUSIONS DE LA COULISSE – SUBVENTION 2010

ATTENDU le rapport de la directrice du Service des finances et trésorière daté du 6 janvier 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lyse Girard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant total de 149 400 \$ à l'organisme Diffusions de la Coulisse pour l'exercice financier 2010.
2. D'autoriser la directrice du Service des finances à procéder aux versements de cette subvention, comme suit :

30 janvier 2010 : 82 400 \$, soit 67 000 \$ comme subvention annuelle pour le fonctionnement de l'organisme et 15 400 \$ à titre de versement quinquennal pour le remplacement des fauteuils;

1er juin 2010 : 67 000 \$ comme solde de la subvention annuelle de l'organisme.

Les crédits requis au versement de cette subvention sont prévus au poste budgétaire 02-702-20-970.

2010-01-18

ORGANISMES PARAMUNICIPAUX ET COMITÉS DU CONSEIL - NOMINATIONS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les personnes suivantes soient nommées par la Ville de Beloeil pour siéger au sein des comités du conseil suivants :

➤ **Comité consultatif d'urbanisme :**

Monsieur Pierre Cloutier à titre de président;
Monsieur Réginald Gagnon à titre de vice-président;

Madame Marie-Claude Morissette, urbanisme, à titre de secrétaire, ou en cas d'incapacité d'agir, Monsieur Denis Laplante, directeur du Service de la planification et du développement du territoire.

➤ **Comité – Centre multifonctionnel**

Un directeur et un membre du conseil d'administration de la Corporation des Loisirs de Belœil inc. désignés par la Corporation.

2010-01-19

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BELOEIL – APPROBATION DU BUDGET 2010

ATTENDU que les prévisions budgétaires 2010 ont été déposées par l'Office municipal d'habitation de Beloeil et soumises au conseil municipal pour approbation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver les prévisions budgétaires de cet organisme pour l'exercice financier 2010, prévoyant des dépenses de 1 379 232 \$.

2010-01-20

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT – ADOPTION DU BUDGET 2010

ATTENDU que la Ville de Beloeil est membre de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU que le 9 décembre 2009, le conseil d'administration de la Régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2010;

ATTENDU que conformément à la loi, la Ville de Beloeil a reçu copie desdites prévisions budgétaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. QUE soient adoptées les prévisions budgétaires 2010 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;
2. QUE la directrice du Service des finances soit autorisée à verser à la Régie la quote-part de la Ville de Beloeil pour l'exercice financier 2010, soit un montant de 2 727 035 \$, payable en 4 versements égaux de 681 758,75 \$.

2010-01-21

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE (CREM) – CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À L'HERBICYCLAGE – PROTOCOLE D'ENTENTE – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CREM) offre à la Ville de Beloeil de poursuivre la campagne de sensibilisation qui vise à inciter les citoyens de Belœil à pratiquer l'herbicyclage et à ne plus jeter les rognures de gazon;

ATTENDU le rapport de la directrice générale daté du 8 janvier 2010 à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la directrice générale, Madame Martine Vallières, à signer avec le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CREM), une entente intitulée *Campagne de sensibilisation à l'herbicyclage et autres résidus de jardin*, prévoyant des honoraires de 9 900 \$.

Le budget est prévu à même une enveloppe budgétaire de 15 000 \$ adoptée pour des mesures découlant du plan d'action en développement durable (PADD), poste budgétaire 02-110-00-419.

2010-01-22

OBSERVATIONS DE LA FÉDÉRATION DES TÉLÉVISIONS COMMUNAUTAIRES AUTONOMES DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE L'AVIS DE CONSULTATION DE RADIODIFFUSION CRTC-2009-661 – APPUI

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lyse Girard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Ville de Beloeil appuie les demandes et observations de la Fédération des télévisions communautaires autonomes soumises dans le cadre de l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC-2009-661 et autorise Madame Diane Lavoie à signer tout document à cet effet.

2010-01-23

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – INSCRIPTION AUX ASSISES ANNUELLES 2010 – 13 AU 15 MAI 2010

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser trois membres du conseil à assister aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront du 13 au 15 mai 2010.
2. À cette fin, d'autoriser la directrice du Service des finances à défrayer les frais d'inscription ainsi que les frais de déplacement, de repas et d'hébergement des participants.

2010-01-24

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – CONTRIBUTION SPÉCIALE AU FONDS MUNICIPAL DE REMISE EN OPÉRATION D'INFRASTRUCTURES URGENCE HAÏTI

ATTENDU qu'en raison du violent séisme qui a frappé plusieurs communes d'Haïti, dont la capitale Port-au-Prince, le peuple haïtien vit un drame humain et matériel considérable marqué par la perte de vie de plusieurs milliers de personnes et la destruction massive des maisons et d'infrastructures de base, jetant à la rue le tiers de la population du pays dans des conditions plus que précaires;

ATTENDU l'amplitude des besoins qui devront être comblés pour redonner au peuple haïtien les infrastructures nécessaires à un retour à la vie normale, tous les efforts de la communauté internationale doivent être mis à contribution pour relever l'immense défi de reconstruction de ce pays qui se situe parmi les plus pauvres de la planète;

ATTENDU que ce petit pays a su tisser au fil des ans une relation particulière avec le Québec, d'abord par une parenté de langue et ensuite par l'importance de la communauté québécoise d'origine haïtienne;

ATTENDU que l'Union des municipalités du Québec sollicite les municipalités pour adopter une résolution leur permettant de contribuer directement à un fonds municipal de remise en opération d'infrastructures;

ATTENDU qu'il est plutôt de la responsabilité de chacun et non d'un conseil qui gère les fonds publics de décider de verser des dons;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Ville de Beloeil invite ses citoyens à contribuer à l'effort d'aide au peuple haïtien en remettant eux-mêmes directement leurs dons à des organismes reconnus mentionnés sur le site Internet de la Ville de Beloeil.

Les membres du conseil font le point sur le dossier rue Richelieu, de Prévert à Saint-Marc-sur-Richelieu.

2010-01-25

RÈGLEMENT 1248-190-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1248-00-93 AFIN DE PROHIBER LES HABITATIONS UNIFAMILIALES JUMELÉES DANS LA ZONE H-616, DE PROHIBER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES ET LES HABITATIONS UNIFAMILIALES JUMELÉES ET D'AUTORISER LES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLÉES DANS LA ZONE H-617, DE MODIFIER CERTAINES NORMES D'IMPLANTATION DANS LES ZONES H-615, H-616, H-617 ET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CES MÊMES ZONES ET AUX LOGEMENTS BIGÉNÉRATIONNELS – ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'adopter le premier projet de règlement 1248-190-2010 modifiant le règlement de zonage numéro 1248-00-93 afin de prohiber les habitations unifamiliales jumelées dans la zone H-616, de prohiber les habitations multifamiliales et les habitations unifamiliales jumelées et d'autoriser les habitations unifamiliales isolées dans la zone H-617, de modifier certaines normes d'implantation dans les zones H-615, H-616, H-617 et de modifier certaines dispositions particulières applicables à ces mêmes zones et aux logements bigénérationnels.
2. QUE l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 1248-190-2010 soit et est fixée le 22 février 2010 à 19 heures 30, à la salle du conseil.

2010-01-26

RÈGLEMENT 1248-190-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1248-00-93 AFIN DE PROHIBER LES HABITATIONS UNIFAMILIALES JUMELÉES DANS LA ZONE H-616, DE PROHIBER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES ET LES HABITATIONS UNIFAMILIALES JUMELÉES ET D'AUTORISER LES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLÉES DANS LA ZONE H-617, DE MODIFIER CERTAINES NORMES D'IMPLANTATION DANS LES ZONES H-615, H-616, H-617 ET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CES MÊMES ZONES ET AUX LOGEMENTS BIGÉNÉRATIONNELS – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Renée Trudel donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1248-00-93 afin de prohiber les habitations unifamiliales jumelées dans la zone H-616, de prohiber les habitations multifamiliales et les habitations unifamiliales jumelées et d'autoriser les habitations unifamiliales isolées dans la zone H-617, de modifier certaines normes d'implantation dans les zones H-615, H-616, H-617

et de modifier certaines dispositions particulières applicables à ces mêmes zones et aux logements bigénérationnels, sera déposé, pour adoption, à une prochaine séance.

Dispense de lecture du règlement est demandée lors de la séance d'adoption attendu que ledit règlement est remis à chacun des membres du conseil à la présente séance.

2010-01-27

RÈGLEMENT 1248-191-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1248-00-93 AFIN DE MODIFIER LA DISTANCE MINIMALE EXIGÉE POUR UN HÔTEL, DE RÉDUIRE LE NOMBRE D'ÉTAGES MAXIMUM AUTORISÉS POUR UN HÔTEL À 5 ÉTAGES ET D'AUTORISER LES ENSEIGNES ÉCLAIRÉES DE L'INTÉRIEUR DANS LA ZONE C-313 – ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'adopter le premier projet de règlement 1248-191-2010 modifiant le règlement de zonage numéro 1248-00-93 afin de modifier la distance minimale exigée pour un hôtel, de réduire le nombre d'étages maximum autorisés pour un hôtel à 5 étages et d'autoriser les enseignes éclairées de l'intérieur dans la zone C-313.
2. QUE l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 1248-191-2010 soit et est fixée le 22 février 2010 à 19 heures 30, à la salle du conseil.

2010-01-28

RÈGLEMENT 1248-191-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1248-00-93 AFIN DE MODIFIER LA DISTANCE MINIMALE EXIGÉE POUR UN HÔTEL, DE RÉDUIRE LE NOMBRE D'ÉTAGES MAXIMUM AUTORISÉS POUR UN HÔTEL À 5 ÉTAGES ET D'AUTORISER LES ENSEIGNES ÉCLAIRÉES DE L'INTÉRIEUR DANS LA ZONE C-313 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1248-00-93 afin de modifier la distance minimale exigée pour un hôtel, de réduire le nombre d'étages maximum autorisés pour un hôtel à 5 étages et d'autoriser les enseignes éclairées de l'intérieur dans la zone C-313, sera déposé, pour adoption, à une prochaine séance.

Dispense de lecture du règlement est demandée lors de la séance d'adoption attendu que ledit règlement est remis à chacun des membres du conseil à la présente séance.

2010-01-29

RÈGLEMENT 1250-46-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1250-00-93 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DIMENSIONS ET SUPERFICIES DES LOTS OU DES TERRAINS DANS LES ZONES H-616 ET H-617 – ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lyse Girard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'adopter le premier projet de règlement 1250-46-2010 modifiant le règlement de lotissement 1250-00-93 afin de modifier certaines dimensions et superficies des lots ou des terrains dans les zones H-616 et H-617.
2. QUE l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 1250-46-2010 soit et est fixée le 22 février 2010 à 19 heures 30, à la salle du conseil.

2010-01-30

RÈGLEMENT 1250-46-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1250-00-93 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DIMENSIONS ET SUPERFICIES DES LOTS OU DES TERRAINS DANS LES ZONES H-616 ET H-617– AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Louise Allie donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement de lotissement 1250-00-93 afin de modifier certaines dimensions et superficies des lots ou des terrains dans les zones H-616 et H-617, sera déposé, pour adoption, à une prochaine séance.

Dispense de lecture du règlement est demandée lors de la séance d'adoption attendu que ledit règlement est remis à chacun des membres du conseil à la présente séance.

2010-01-31

RÈGLEMENT 1457-07-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1457-00-2001 CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE À L'INTENTION DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE BELOEIL – ADOPTION

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil du 14 décembre 2009 avec dispense de lecture du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le règlement 1457-07-2009 modifiant le règlement 1457-00-2001 concernant le régime de retraite à l'intention des employés de la Ville de Beloeil, soit adopté.

2010-01-32

RÈGLEMENT 1618-00-2009 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC, DE PAVAGE, DE BORDURES ET TROTTOIRS DE BÉTON ET L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE À MÊME LA CHAUSSÉE RUE CHAMPLAIN, ENTRE LES RUES VERCHÈRES ET LIMOGES ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 830 000 \$ À CETTE FIN

RÈGLEMENT 1619-00-2009 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'ÉGOUT, DE PAVAGE ET DE BORDURES ET L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE À MÊME LA CHAUSSÉE RUE HÔTEL-DE-VILLE ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 365 000 \$ À CETTE FIN

DÉPÔT DES CERTIFICATS DE LA GREFFIÈRE

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose les certificats faisant état du résultat de la consultation par voie de registre pour les règlements 1618-00-2009 et 1619-00-2009, lesquels indiquent que les règlements sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

2010-01-33

RÈGLEMENT 1622-00-2009 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'AQUEDUC PAR GAINAGE STRUCTURAL RUE ALEXANDER (DE F.-X.-GARNEAU À DES PINS), RUE DES PINS (D'ALEXANDER À F.-X.-GARNEAU), RUES CHRIST-ROI ET F.-X.-GARNEAU (D'ALEXANDER À DES PINS) ET RUES DUBOIS, CALIXA-LAVALLÉE, DULUDE ET MORRISON (DE CALIXA-LAVALLÉE À DULUDE) ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 304 000 \$ À CETTE FIN – ADOPTION – DATE DE CONSULTATION PAR VOIE DE REGISTRE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil du 14 décembre 2009 avec dispense de lecture du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. QUE le règlement 1622-00-2009 décrétant des travaux de réhabilitation d'aqueduc par gainage structural rue Alexander (de F.-X.-Garneau à des Pins), rue des Pins (d'Alexander à F.-X.-Garneau), rues Christ-Roi et F.-X.-Garneau (d'Alexander à des Pins) et rues Dubois, Calixa-Lavallée, Dulude et Morrisson (de Calixa-Lavallée à Dulude) et autorisant un emprunt de 1 304 000 \$ à cette fin, soit adopté.
2. QUE la journée de consultation par voie de registre pour ce règlement soit tenue le 8 février 2010.

2010-01-34

RÈGLEMENT 1622-00-2009 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'AQUEDUC PAR GAINAGE STRUCTURAL RUE ALEXANDER (DE F.-X.-GARNEAU À DES PINS), RUE DES PINS (D'ALEXANDER À F.-X.-GARNEAU), RUES CHRIST-ROI ET F.-X.-GARNEAU (D'ALEXANDER À DES PINS) ET RUES DUBOIS, CALIXA-LAVALLÉE, DULUDE ET MORRISON (DE CALIXA-LAVALLÉE À DULUDE) ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 304 000 \$ À CETTE FIN – EMPRUNT TEMPORAIRE

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'effectuer un ou des emprunts temporaires à une banque, une caisse populaire, une société de fiducie ou à toute institution prêteuse au meilleur taux possible, en attendant la vente des obligations ou du billet et pour les fins et conditions énumérées audit règlement 1622-00-2009.

2010-01-35

RÈGLEMENT 1623-00-2009 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DE RUE AVEC ALIMENTATION SOUTERRAINE POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE ALEXIS-GALIPEAU (PHASE 1-B DU PROJET LES BOURGS DE LA CAPITALE) AINSI QU'UN EMPRUNT DE 132 000 \$ ET UNE TAXE SPÉCIALE À CETTE FIN – ADOPTION – DATE DE CONSULTATION PAR VOIE DE REGISTRE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil du 14 décembre 2009 avec dispense de lecture du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lyse Girard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. QUE le règlement 1623-00-2009 décrétant des travaux d'éclairage de rue avec alimentation souterraine pour le prolongement de la rue Alexis-Galipeau (phase 1-B du projet Les Bourgs de la Capitale) ainsi qu'un emprunt de 132 000 \$ et une taxe spéciale à cette fin, soit adopté.
2. QUE la journée de consultation par voie de registre pour ce règlement soit tenue le 8 février 2010.

2010-01-36

RÈGLEMENT 1623-00-2009 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DE RUE AVEC ALIMENTATION SOUTERRAINE POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE ALEXIS-GALIPEAU (PHASE 1-B DU PROJET LES BOURGS DE LA CAPITALE) AINSI QU'UN EMPRUNT DE 132 000 \$ ET UNE TAXE SPÉCIALE À CETTE FIN – EMPRUNT TEMPORAIRE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lyse Girard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'effectuer un ou des emprunts temporaires à une banque, une caisse populaire, une société de fiducie ou à toute institution prêteuse au meilleur taux possible, en attendant la vente des obligations ou du billet et pour les fins et conditions énumérées audit règlement 1623-00-2009.

2010-01-37

RÈGLEMENT 1624-00-2010 DÉCRÉTANT L'ACHAT DE TERRE VÉGÉTALE ET DES TRAVAUX D'ÉPANDAGE, DE NIVELAGE ET D'ENSEMENCEMENT DANS LE PARC DE LA RUE ANDRÉ-LABADIE ET DANS D'AUTRES PARCS SITUÉS DANS LE DOMAINE DU CENTENAIRE ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 153 000 \$ À CETTE FIN – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie donne un avis de motion qu'un règlement décrétant l'achat de terre végétale et des travaux d'épandage, de nivelage et d'ensemencement dans le parc de la rue André-Labadie et dans d'autres parcs situés dans le domaine du centenaire et autorisant un emprunt de 153 000 \$ à cette fin, sera déposé, pour adoption, à une prochaine séance.

Dispense de lecture du règlement est demandée lors de la séance d'adoption attendu que ledit règlement est remis à chacun des membres du conseil à la présente séance.

2010-01-38

ANNULATION D'UNE SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE AU 431, RUE DES HIRONDELLES – LOT 189-329 – AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU qu'aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères, sous le numéro 114951, une servitude d'utilité publique a été consentie en faveur de la Ville;

ATTENDU que cette servitude affecte le lot 189-329 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil, de la circonscription foncière de Verchères, situé au 431, rue des Hirondelles;

ATTENDU que cette servitude était requise pour le réseau électrique de la Ville de Beloeil;

ATTENDU que les propriétaires du lot en cause demandent à la Ville de renoncer à ladite servitude;

ATTENDU que la servitude n'est plus requise;

ATTENDU le rapport du directeur du Service de la planification et du développement du territoire daté du 8 janvier 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. QUE la Ville de Beloeil renonce à ladite servitude d'utilité publique.
2. D'autoriser la mairesse, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et la greffière, ou en cas d'incapacité d'agir, l'assistante-greffière, à signer tout document relatif à l'acte d'annulation de servitude en cause. Les frais de notaire sont à la charge des propriétaires.

2010-01-39

TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'AQUEDUC PAR GAINAGE STRUCTURAL, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER ENTRE LES RUES FRONTENAC ET BRUNELLE – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été fait pour des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc par gainage structural, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier entre les rues Frontenac et Brunelle;

ATTENDU que 3 soumissions ont été reçues, à savoir :

1.	Aqua-Rehab inc.	1 449 343,22 \$
2.	Sanexen, services environnementaux inc.	1 527 243,90 \$
3.	Construction ATA inc.	1 954 120,00 \$

ATTENDU que le directeur du Service du génie, dans un rapport daté du 13 janvier 2010, recommande l'octroi de cette soumission au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé au devis, soit à la firme Aqua-Rehad inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'adjuger le contrat à la firme Aqua-Rehad inc., pour un montant de 1 449 343,22 \$, le tout basé sur des quantités estimatives.
2. D'autoriser l'ingénieur municipal à approuver les décomptes progressifs jusqu'à concurrence, s'il y a lieu, des montants indiqués au point "coût des travaux" dans l'annexe du règlement 1616-00-2009, et ce, considérant que les quantités inscrites au bordereau sont estimatives et que le contrat prévoit le paiement de quantités réellement exécutées y incluant les directives de chantier pour travaux imprévus.
3. D'autoriser la mairesse, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et la greffière, ou en cas d'incapacité d'agir, l'assistante-greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Beloeil un contrat à cet effet, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt applicable.

2010-01-40

TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'AQUEDUC PAR GAINAGE STRUCTURAL – SECTEUR 1 : RUES ALEXANDER (DE F.X.-GARNEAU À DES PINS), DES PINS (D'ALEXANDER À F.-X.-GARNEAU), CHRIST-ROI ET F.-X.-GARNEAU (D'ALEXANDER À DES PINS) – SECTEUR 2 : RUES DUBOIS, CALIXA-LAVALLÉE, DULUDE ET MORRISON (DE CALIXA-LAVALLÉE À DULUDE) – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été fait pour des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc par gainage structural dans les secteurs suivants :

- secteur 1 : rue Alexander (de F.-X.-Garneau à des Pins), des Pins (d'Alexander à F.-X.-Garneau), Christ-Roi et F.-X.-Garneau (d'Alexander à des Pins)
- secteur 2 : rues Dubois, Calixa-Lavallée, Dulude et Morrison (de Calixa-Lavallée à Dulude);

ATTENDU que 3 soumissions ont été reçues, à savoir :

1.	Sanexen, services environnementaux inc.	1 038 286,33 \$
2.	Aqua-Rehab inc.	1 107 698,81 \$
3.	Construction ATA inc.	1 512 333,00 \$

ATTENDU que le directeur du Service du génie, dans un rapport daté du 13 janvier 2010, recommande l'octroi de cette soumission au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé au devis, soit à la firme Sanexen, services environnementaux inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lyse Girard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'adjuger le contrat à la firme Sanexen, services environnementaux inc., au montant de 1 038 286,33 \$, le tout basé sur des quantités estimatives.
2. D'autoriser l'ingénieur municipal à approuver les décomptes progressifs jusqu'à concurrence, s'il y a lieu, des montants indiqués au point "coût des travaux" dans l'annexe du règlement 1622-00-2009, et ce, considérant que les quantités inscrites au bordereau sont estimatives et que le contrat prévoit le paiement de quantités réellement exécutées y incluant les directives de chantier pour travaux imprévus.
3. D'autoriser la mairesse, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et la greffière, ou en cas d'incapacité d'agir, l'assistante-greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Beloeil un contrat à cet effet, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt applicable.

2010-01-41

P.I.I.A :

- **À L'ANGLE DE LA RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE ET DU BOULEVARD YVON-L'HEUREUX NORD – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL - APPROBATION DU PROJET MODIFIÉ**
 - **RUE CLAUDE-PERRAUD - CONSTRUCTION D'HABITATIONS EN RANGÉE - ZONE H-618**
 - **225, AVENUE ADRIEN-PROVENCHER – AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT BIGÉNÉRATIONNEL**
 - **RUE LOUISE-BERNARD – LOTS 129-403 ET 130-248 – APPROBATION DE L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT – ZONE H-343**
 - **RUE RÉMI-DANSEREAU – LOTS 130-25, 129-408 ET 129-409 – CONSTRUCTION DE TROIS HABITATIONS MULTIFAMILIALES – ZONE HC-338**
-

ATTENDU que les projets suivants sont assujettis au règlement 1245-00-92 intitulé *Règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que ces projets ont été étudiés par le comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver les projets suivants :

1. Projet modifié de construction d'un bâtiment commercial d'un étage à toit plat situé à l'angle de la rue Saint-Jean-Baptiste et du boulevard Yvon-L'Heureux, destiné à être occupé par une pharmacie et une banque, aux conditions prévues à la résolution portant le numéro 2010/01/05 du Comité consultatif d'urbanisme et à la condition que soit déposée, préalablement à l'émission du permis de construction, une garantie financière d'un montant de 10 000 \$ dollars, et ce, afin de s'assurer de la plantation d'arbres et de la réalisation des aménagements paysagers prévus dans la résolution mentionnée plus haut;
2. Dans le cadre de la réalisation de la phase III du projet Les Bourgs de la Capitale, construction d'habitations unifamiliales en rangée en bordure de la rue Claude-Perraud, aux conditions prévues à la résolution portant le numéro 2010/01/06 du Comité consultatif d'urbanisme;

3. Aménagement d'un logement bigénérationnel au 225, avenue Adrien-Provencher, conformément à la résolution portant le numéro 2010/01/07 du Comité consultatif d'urbanisme;
4. Approbation de l'implantation d'un bâtiment situé sur les lots 129-403 et 130-248, rue Louise-Bernard, conformément à la résolution portant le numéro 2010/01/08 du Comité consultatif d'urbanisme;
5. Construction de 3 habitations multifamiliales comprenant 6 logements, rue Rémi-Dansereau, aux conditions prévues à la résolution portant le numéro 2010/01/09 du Comité consultatif d'urbanisme.

2010-01-42

ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION DU STATIONNEMENT DE L'ANCIENNE ÉGLISE SAINTE-MARIA-GORETTI – AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU que depuis le mois de novembre 2009, les usagers du transport en commun ne peuvent plus utiliser le stationnement du Mail Montenach;

ATTENDU que la Ville de Beloeil a effectué des démarches afin d'identifier de nouveaux espaces de stationnement pour les usagers du transport en commun;

ATTENDU qu'à la suite de l'incendie qui a détruit l'ancienne église Sainte-Maria-Goretti, un stationnement de 21 cases est actuellement inutilisé sur le terrain de la Fabrique;

ATTENDU que le conseil de la Fabrique est favorable à la conclusion d'une entente avec la Ville de Beloeil afin de permettre l'utilisation du stationnement par les usagers du transport en commun;

ATTENDU le rapport du directeur du Service de la planification et du développement du territoire daté du 5 janvier 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la mairesse, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et la greffière, ou en cas d'incapacité d'agir, l'assistante-greffière, à signer une entente relative à l'utilisation du stationnement de l'ancienne église Sainte-Maria-Goretti avec la Fabrique de la paroisse Trinité-sur-Richelieu de Beloeil.

2010-01-43

PROGRAMME "MON ÉCOLE À PIED, À VÉLO!" – OFFRE DE SERVICES DE NATURE-ACTION QUÉBEC – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'afin de favoriser le transport actif, Vélo Québec a mis sur pied le programme "Mon école à pied, à vélo";

ATTENDU l'offre de services professionnels de Nature-Action Québec pour la réalisation de plans de déplacement et pour le volet sensibilisation du programme en cause, datée de janvier 2010;

ATTENDU le rapport du directeur du Service de la planification et du développement du territoire daté du 13 janvier 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lyse Girard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la directrice générale à signer l'offre de services professionnels relative au programme «Mon école à pied, à vélo», déposée le 25 janvier 2010, par Nature-Action Québec, prévoyant des honoraires de 20 000 \$.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-610-00-419.

2010-01-44

**PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER –
DEMANDE DE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC**

ATTENDU que la Ville de Beloeil désire entreprendre l'élaboration d'un projet de réaménagement du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU que ces travaux de réaménagement seraient réalisés en 2012;

ATTENDU que le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier est sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec et qu'un protocole d'entente devra éventuellement être signé entre la Ville et le Ministère;

ATTENDU le rapport du directeur du Service de la planification et du développement du territoire daté du 13 janvier 2010 à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'informer le ministère des Transports du Québec que la Ville de Beloeil a l'intention de réaliser des travaux de réaménagement du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier en 2012;
2. De demander au ministère des Transports du Québec d'initier les démarches visant à la signature d'un protocole d'entente à cet effet.

2010-01-45

**PROGRAMME D'ENFOUISSEMENT DES FILS SUR UNE PORTION DE LA RUE
RICHELIEU – MANDAT À GÉNIVAR, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, POUR DÉPOSER UNE
DEMANDE DE SUBVENTION À HYDRO-QUÉBEC**

ATTENDU qu'en novembre 2008, par sa résolution 2008-11-529, le conseil de la Ville de Beloeil a adressé une demande de subvention à Hydro-Québec pour l'enfouissement des fils sur une section de la rue Richelieu, entre les rues Bourgeois et Saint-Jean-Baptiste;

ATTENDU que le 6 mai 2009, Hydro-Québec informait la Ville que la demande ne pouvait être acceptée pour le motif que la longueur du tronçon demandé était trop grande compte tenu du site patrimonial et culturel de la Ville;

ATTENDU que la firme Génivar a révisé la demande en réduisant le tronçon à une longueur de 300 mètres, soit entre la rue Saint-Jean-Baptiste et le 1028, rue Richelieu;

ATTENDU le rapport du directeur du Service de planification et développement du territoire daté du 13 janvier 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIEMMENT de mandater la firme Génivar, société en commandite, pour présenter à Hydro-Québec au nom de la Ville de Beloeil, une demande révisée pour l'obtention d'une subvention pour l'enfouissement des fils sur une section de la rue Richelieu dans le Vieux-Beloeil.

2010-01-46

AUTORISATION DES DÉPENSES, ENGAGEMENTS DE FONDS ET VIREMENTS DE CRÉDITS

ATTENDU les dépenses et engagements de fonds indiqués sur la liste produite par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 21 janvier 2010 laquelle liste indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis par la trésorière relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

ATTENDU les diverses demandes de transfert budgétaire produites par les différents services, lesquelles demandes indiquent les postes budgétaires affectés et les raisons justifiant lesdits transferts;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lyse Girard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser les dépenses et engagements de fonds indiqués sur la liste de la directrice du Service des finances et trésorière en date du 21 janvier 2010.
2. D'autoriser le déboursé des dépenses indiquées sur ladite liste.

SOMMAIRE DU RAPPORT DES DÉBOURSÉS

➤ Activités financières : 4 971 562,38\$

pour un grand total de : 4 971 562,38\$

3. D'autoriser les virements de crédits budgétaires indiqués sur les demandes des différents services :

SOMMAIRE DES DEMANDES DE TRANSFERT

➤ Service des travaux publics 6 400,00 \$

pour un total de : 6 400,00 \$

2010-01-47

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2010

ATTENDU le rapport de la directrice du Service des finances daté du 6 janvier 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la directrice du Service des finances à verser à l'Union des municipalités du Québec, un montant de 10 423,51 \$, taxes incluses, représentant la cotisation annuelle de la Ville de Beloeil pour l'année 2010, et un montant de 7 950,92 \$ représentant les frais d'adhésion au Centre de ressources municipales.

Cette dépense, au coût net de 17 560,50 \$, est prévue aux postes 02-110-00-494 et 02-160-00-494.

2010-01-48

PROJETS PRÉVUS AU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR L'ANNÉE 2010 – AUTORISATION D'EMPRUNTS AU FONDS DE ROULEMENT ET OUVERTURE D'ENVELOPPES BUDGÉTAIRES

ATTENDU que certains projets prévus au programme triennal des immobilisations pour l'exercice 2010, doivent être financés par le fonds de roulement;

ATTENDU qu'en conséquence, il y a lieu de procéder à l'emprunt au fonds de roulement d'un montant correspondant auxdits projets;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service des finances et trésorière daté du 7 janvier 2010 à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, pour la réalisation des projets prévus à ce programme pour l'année 2010, des emprunts au fonds de roulement totalisant un montant de 665 600 \$ et l'ouverture des enveloppes budgétaires suivantes :

2010-01-49

APPROPRIATION DE SURPLUS ACCUMULÉS AFFECTÉS ET AUTRES FONDS POUR FINANCER CERTAINS PROJETS 2010

ATTENDU que le programme triennal des immobilisations 2010-2011-2012 a été adopté par le conseil;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser pour 2010, l'appropriation des montants suivants pour financer les projets énumérés ci-dessous, pour un montant total de 269 950 \$:

54 950 \$ du surplus accumulé affecté pour informatique
50 000 \$ du surplus accumulé affecté pour bâtiments
55 000 \$ du surplus accumulé affecté pour équipements de parc
110 000 \$ du fonds réservé pour parcs et terrains de jeux

ATTENDU le rapport de la directrice du Service des finances daté du 7 janvier 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser l'appropriation d'un montant total 159 950 \$ des surplus accumulés affectés pour financer les projets suivants :

- Redondance du serveur Exchange :	16 500 \$
- Mise à jour Office 2003 @ Office 2010 :	33 000 \$
- Changement des batteries de secours :	2 500 \$
- Disques d'extension pour l'unité de stockage :	850 \$
- Mise à jour de l'environnement Immonet 2010 :	2 100 \$
- Travaux d'aménagement divers à l'aréna (luminaires)	35 000 \$
- Installation d'automates pour contrôle d'éclairage, de chauffage et de climatisation au garage municipal	15 000 \$
- Aménagement de parc – parc Faessler	55 000 \$

ainsi que l'appropriation d'un montant de 110 000 \$ du fonds réservé pour parcs et terrains de jeux pour l'aménagement d'un nouveau parc dans le Domaine du Centenaire (100 000 \$) et le programme d'achat et d'installation de bacs à fleurs stylisés (10 000 \$).

2010-01-50

**ANALYSE DES TAXES (TPS ET TVQ) EN VUE DE RECOUVREMENT
SUPPLÉMENTAIRE – MANDAT À LA FIRME CONSULTAXE LTÉE**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. DE mandater la firme Consultaxe Ltée pour effectuer un travail d'analyse des livres comptables de la Ville dans le but de récupérer des taxes à la consommation.
2. D'autoriser la directrice du Service des finances à signer, pour et au nom de la Ville de Beloeil, tout document à cet effet.

2010-01-51

**RÈGLEMENTS 1615-00-2009, 1616-00-2009 ET 1617-00-2009 – MODIFICATION DU
TERME DE L'EMPRUNT**

ATTENDU que les règlements 1615-00-2009, 1616-00-2009 et 1617-00-2009 ont été adoptés par le conseil lors de séances antérieures;

ATTENDU que ces règlements concernent des travaux pour lesquels la Ville est éligible à des subventions en vertu du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eau usée (PRECO) et du Programme de taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ);

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la période d'emprunt de ces règlements afin de les étaler sur 15 ans au lieu de 10 ans;

ATTENDU que cette modification n'augmentera pas la charge des contribuables;

ATTENDU le rapport de la directeur du Service des finances daté du 7 janvier 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lyse Girard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de modifier l'article 3 de chacun desdits règlements concernés afin de modifier le terme de l'emprunt pour prévoir une période de 15 ans au lieu de 10 ans.

2010-01-52

**VERSEMENT DIRECTEMENT À LA RÉGIE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-
LAURENT DES MONTANTS PERÇUS COMME TAXE POUR LES CENTRES D'URGENCE 9-
1-1**

ATTENDU que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales des montants provenant de la taxe imposée sur les services téléphoniques, pour le financement des centres d'urgence 9-1-1;

ATTENDU que par ailleurs, l'entente intermunicipale qui a permis la création de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent prévoit ce qui suit : «Les revenus générés pour les opérations de la Régie, y compris les revenus d'entente de service d'appels d'urgence 9-1-1, sont versés à la régie pour être employés au paiement des coûts d'exploitation et d'administration de la régie»;

ATTENDU qu'en conséquence, la Ville de Beloeil désire que l'Agence remette les montants en cause directement à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Ville de Beloeil demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent dont le siège social est situé au 1578, Chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie, J3E 0A2, pour et à l'acquit de la municipalité, toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

2010-01-53

MAINTENANCE ET SOUTIEN TECHNIQUE POUR SERVEUR ET LOGICIELS AU SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE – OCTROI D'UN CONTRAT À LA COMPAGNIE BIBLIOMONDO ISACSOFT INC.

ATTENDU que la compagnie BiblioMondo Isacsoft développe et supporte les logiciels et le système d'exploitation du serveur utilisé pour les opérations informatiques à la bibliothèque municipale;

ATTENDU que la compagnie BiblioMondo Isacsoft est la seule compagnie à offrir ce service;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service de la bibliothèque daté du 5 janvier 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'octroyer un contrat à la compagnie BiblioMondo Isacsoft, au montant de 10 693,86 \$, taxes incluses, pour la maintenance et le soutien technique du serveur et des logiciels du Service de la bibliothèque, pour l'année 2010.
2. D'autoriser madame Johanne Guevremont, directrice du Service de la bibliothèque, à signer les contrats d'entretien avec cette firme.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-702-30-414.

2010-01-54

ACHAT DE SEPT HABITS DE COMBAT – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un programme de remplacement des habits de combat a été mis en place depuis quelques années et prévoit le remplacement de sept habits de combat par année;

ATTENDU que des standards d'habits de combat ont été établis par le Comité de santé et sécurité au travail et le choix du comité s'est arrêté sur le modèle Sécuritétex;

ATTENDU le rapport du directeur du Service de sécurité incendie daté du 12 janvier 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser l'achat de sept habits de combat de marque Sécuritétex, au montant total de 14 182,74 \$ incluant les taxes, de la compagnie CMP Mayer inc., seul fournisseur de la marque Sécuritétex. Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-220-00-650.

2010-01-55

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – NOMINATION D'UN PRÉPOSÉ À L'ARÉNA

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lyse Girard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer monsieur Mario Larivée au poste de préposé à l'aréna à la division aréna du Service des travaux publics en date du 1er février 2010, selon les termes et les conditions prévus à la convention collective en vigueur.

2010-01-56

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – RECONDUCTION DU CONTRAT DU CHEF AUX OPÉRATIONS ET À LA FORMATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la directrice générale et la directrice du Service des ressources humaines à signer un contrat reconduisant l'embauche de Monsieur François Raymond au poste cadre à temps partiel de chef aux opérations et à la formation pour une durée d'un an avec option de prolonger d'une autre année à l'échéance.

Le taux horaire au 25 février 2010 est de 26,39\$ et il sera ajusté selon la Politique de rémunération du personnel d'encadrement, en ce qui a trait au taux horaire. Les autres conditions sont prévues à la résolution 2007-05-251, et ce, à l'exception de la condition relative à la prime de disponibilité.

2010-01-57

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – NOMINATION D'UN CAMIONNEUR

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lyse Girard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer Monsieur Daniel Thibault au poste permanent de camionneur au Service des travaux publics, à compter du 26 janvier 2010, selon les conditions de la convention collective en vigueur.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la loi.

2010-01-58

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 heures 55;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 25 janvier 2010.

DIANE LAVOIE, mairesse.

SYLVIE PIÉRARD, greffière.